

18.08.2009 - 12:30 Uhr

Organisations faitières de l'économie - Des assurances sociales saines sont dans l'intérêt de l'économie - OUI au financement additionnel temporaire de l'AI

Zürich (ots) -

Il est urgent d'assainir l'assurance invalidité (AI). Ses dettes atteignent 13 milliards de francs et s'alourdissent de 1,4 milliard de francs par an. Les déficits de l'AI rongent le fonds de réserve de l'AVS. Par conséquent, les rentes AVS sont également menacées à moyen terme. Lors d'une conférence de presse commune, les présidents des organisations faitières de l'économie ont pris position en faveur du financement additionnel temporaire de l'AI. À leurs yeux, le projet est une étape nécessaire vers un assainissement durable de l'AI via des mesures axées sur les dépenses.

L'AI dépense chaque jour environ 4 millions de francs de plus qu'elle n'encaisse. En l'absence de mesures de correction, les dettes doubleront au cours des dix prochaines années pour atteindre quelque 25 milliards de francs. Les dettes de l'AI menacent le versement des rentes AVS. Une intervention s'impose. Selon Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, le financement additionnel temporaire de l'AI est une étape nécessaire du plan d'assainissement qui en compte trois. Les 4e et 5e révisions de l'AI ont freiné la croissance de la dette. Le relèvement temporaire de la TVA éliminera le déficit en attendant que les mesures de la 6e révision de l'AI, axées sur les dépenses, déploient pleinement leurs effets. Par ailleurs, le projet prévoit la création d'un fonds AI autonome afin que cette assurance ne pèse plus sur les finances de l'AVS à l'avenir. M. Stämpfli a souligné que le financement additionnel de l'AI « a surtout pour intérêt d'empêcher l'assèchement du fonds de l'AVS et d'accorder le temps nécessaire pour permettre un assainissement durable de l'AI. En d'autres termes, il est incontournable [...] ».

Gerold Bühler, président d'economiesuisse, soutient aussi le projet. Le concept élaboré satisfait les quatre conditions posées par l'association faitière de l'économie. Premièrement, il est acceptable sur le plan conjoncturel, depuis le report de son entrée en vigueur au 1er janvier 2011. Deuxièmement, l'assainissement doit être atteint à moyen terme par des mesures axées sur les dépenses. A cet effet, la 6e révision de l'AI est en préparation ; c'est au Conseil fédéral et au Parlement d'agir. Troisièmement, le relèvement de la TVA est limité dans le temps : il sera supprimé le 1er janvier 2018. Cela est important pour préserver l'attrait fiscal de la Suisse. Enfin, le relèvement temporaire des taux de TVA écarte définitivement une augmentation des charges salariales. Et Gerold Bühler de préciser que : « si economiesuisse dit oui à cette mesure nécessaire, elle fera tout pour que les objectifs de la réforme du côté des dépenses soient atteints. La date fixée pour le retour au taux normal de TVA n'est pas négociable. »

« Tout financement additionnel représente une pilule difficile à avaler pour les PME », a observé Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers. « Aussi faut-il savoir gré au Parlement d'avoir fait en sorte que cette mesure soit aussi digeste que possible. » M. Engelberger souligne aussi « qu'il n'existe pas de solution de rechange plus plaisante. [...] En cas de refus, il n'y aurait que des perdants. » Les dettes de l'AI continueraient de s'alourdir et représenteraient un fardeau pour les générations

futures. Dans dix ans au plus tard, les bénéficiaires de rentes AVS auraient du souci à se faire pour leur rente. La nécessaire 6e révision de l'AI risquerait de se trouver paralysée ou serait interrompue. De plus, en cas d'échec du relèvement de la TVA, une augmentation des taux de cotisation sur les salaires serait rapidement envisagée. Cela nuirait bien davantage à la place industrielle suisse et aux emplois.

Selon Dino Venezia, président du Centre Patronal, il n'existe pas de meilleure solution qu'un relèvement temporaire de l'AI. Pour parvenir à des comptes équilibrés, l'AI devrait réduire ses rentes de l'ordre de 40 %. La rente mensuelle moyenne passerait ainsi de 1600 francs à 960 francs. « Une telle solution n'est socialement pas supportable et ne signifierait rien d'autre qu'un report des charges sur l'aide sociale. » M. Venezia soutient un renforcement de la lutte contre les abus. Cependant, « il est également illusoire de penser [...] que la lutte contre les abus [...] permettra à elle seule de résorber le déficit de l'AI », a déclaré M. Venezia avant d'ajouter : « Ce sont la sécurité, la fiabilité et la pérennité de nos assurances sociales qui sont en jeu. C'est pourquoi, en Suisse romande également, les industries et les artisans soutiennent la recommandation de voter 'OUI'. »

Contact:

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, tél. 079 356 15 50

Gerold Bühler, président d'économiesuisse, tél. 079 406 60 13

Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers, tél. 079 340 46 76

Dino Venezia, président du Centre Patronal, tél. 021 320 57 57 et 079 212 57 28

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100588295> abgerufen werden.